



**Richelieu Invest**

GROUPE BANQUE RICHELIEU

**Lettre d'information aux porteurs de la SICAV Hugau Patrimoine**

**ISIN : FR0010027862**

Paris, le 24 février 2026

Objet : changements apportés au prospectus de la SICAV Hugau Patrimoine

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de la SICAV Hugau Patrimoine gérée par la société de gestion Richelieu Invest et nous vous en remercions. Nous vous informons par la présente lettre des modifications impactant le prospectus.

**Quels changements vont intervenir sur votre SICAV**

Les frais indirects maximum mentionnés dans la grille relative aux frais dans le prospectus est modifié pour passer à 2% maximum. Cette modification a été présentée et adoptée au conseil d'administration de la SICAV en date du 20 novembre 2025.

**Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?**

**Ces opérations entreront en vigueur le 27 mars 2026.**

Cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

**Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts pendant 30 jours calendaires**

**Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?**

- |   |                  |
|---|------------------|
| • <b>Modification du profil de rendement /Risque :</b>            | NON              |
| • <b>Augmentation du profil de risque :</b>                       | NON              |
| • <b>Augmentation potentielle des frais :</b>                     | OUI              |
| • <b>Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque :</b> | NON <sup>1</sup> |




<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

### Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

- **Fiscalité** : Ces modifications n'ont pas d'impact direct sur la fiscalité applicable à vos parts.

### Quelles sont les principales différences entre le fonds / SICAV dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds / SICAV ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après	
<b>Frais</b>			
<b>Frais indirects maximum</b>	0.50% Maximum	2% Maximum	

### Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur (DIC) et du prospectus modifiés, disponibles sur le site de Richelieu Invest : [www.richelieuinvest.com](http://www.richelieuinvest.com) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de RICHELIEU INVEST 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 paris.

Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de ces placements.

Nous vous prions de bien vouloir noter que :

- Si la modification vous convient en l'état, aucune action de votre part n'est requise ;
- Si la modification ne vous convient pas, vous avez la possibilité de racheter vos parts ;
- Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons alors à prendre contact avec votre conseiller habituel ou votre distributeur pour obtenir de plus amples informations.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Richelieu Invest